

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/L/763
17 novembre 2005

(05-5421)

RAPPORT (2005) DU CONSEIL DU COMMERCE DES MARCHANDISES

Conformément aux "Procédures d'examen annuel des activités de l'OMC et de présentation de rapports dans le cadre de l'OMC" (WT/L/105), le Conseil du commerce des marchandises doit faire rapport au Conseil général chaque année sur ses activités ainsi que sur celles de ses organes subsidiaires. Les rapports doivent être "factuels, et [indiquer] les actions engagées et les décisions prises, avec des renvois aux rapports des organes subsidiaires; ils [peuvent] être établis sur le modèle des rapports du Conseil du GATT de 1947 aux PARTIES CONTRACTANTES".

Depuis la publication de son rapport annuel pour 2004 (G/L/721), le Conseil du commerce des marchandises s'est réuni à quatre reprises en session formelle aux dates suivantes: le 11 mars 2005 (compte rendu distribué sous la cote G/C/M/79); le 10 mai et le 15 juin 2005 (G/C/M/80); le 15 juillet 2005 (G/C/M/81); et le 10 novembre 2005 (G/C/M/82¹).

Les questions qui ont été soulevées au Conseil et/ou qui y ont fait l'objet d'une décision sont les suivantes:

1. Élection du Président
2. Désignation du bureau
3. Questions relevant du Comité de l'accès aux marchés
4. Questions relevant du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires
5. Dérogations au titre de l'article IX de l'Accord sur l'OMC
6. Élargissement des CE
7. Examen du fonctionnement de l'Accord sur les mesures concernant les investissements et liées au commerce au titre de l'article 9
8. Accords commerciaux régionaux
9. Questions liées à l'ajustement après l'expiration de l'ATV
Questions liées au commerce des textiles
10. Mesures commerciales restrictives du Nigéria
11. Notifications
12. Examen transitoire au titre de la section 18 du Protocole d'accession de la République populaire de Chine
13. Examen des rapports annuels des organes subsidiaires

1. Élection du Président du Conseil du commerce des marchandises

À sa réunion du 11 mars, le Conseil a élu S.E. M. l'Ambassadeur Vesa Tapani Himanen (Finlande) comme Président pour 2005.

¹ À paraître.

2. Désignation du bureau des organes subsidiaires du Conseil

À sa réunion du 11 mars, le Conseil a pris note du consensus concernant les personnes ci-après proposées pour l'élection à la présidence de ses organes subsidiaires:

Évaluation en douane	Jooha Woo (Corée)
Agriculture (sessions ordinaires)	Magdi Farahat (Égypte)
Mesures sanitaires et phytosanitaires	Gregg Young (États-Unis)
Pratiques antidumping	Frida Collste (Suède)
Subventions et mesures compensatoires	Victoria Campeanu (Roumanie)
Sauvegardes	Ana Novik (Chili)
Entreprises commerciales d'État	Benjamin Katjipuka (Namibie)
Règles d'origine	Vera Thorstensen (Brésil)
Licences d'importation	Pamela Cooper (Canada)
Accès aux marchés	Martin Pospisil (République tchèque)
Obstacles techniques au commerce	Margers Krams (Lettonie)
Mesures concernant les investissements et liées au commerce	Antonio Buencamino (Philippines)
Commerce des produits des technologies de l'information	Simon Chan (Hong Kong, Chine)

À la même réunion, le Conseil est convenu de poursuivre les travaux étant entendu qu'en ce qui concernait les vice-présidents, il appartiendrait aux organes subsidiaires de décider s'ils avaient besoin d'un vice-président, lorsque cette possibilité était prévue dans l'Accord et/ou le règlement intérieur correspondant, et aux présidents respectifs de procéder aux consultations nécessaires.

Suite au départ imprévu de Genève de M. Buencamino, le Conseil a élu M. Suren Badral (Mongolie) Président du Comité des mesures concernant les investissements et liées au commerce à sa réunion du 15 juillet. À sa réunion du 10 novembre, le Conseil a élu M. Christian Häberli (Suisse) Président du Comité de l'agriculture (sessions ordinaires) pour remplacer M. Farahat, qui n'occupait plus son poste dans l'administration.

3. Questions relevant du Comité de l'accès aux marchés

À ses réunions des 15 juin et 10 novembre, le Conseil a pris note des rapports périodiques (figurant dans les documents G/MA/157 et G/MA/163) du Comité de l'accès aux marchés. Également à sa réunion du 10 novembre, le Comité a examiné la note d'information concernant certains engagements non spécifiés. Il est convenu des procédures qui y étaient indiquées.

4. Questions relevant du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

À sa réunion du 15 juillet, le Conseil a examiné le rapport du Comité sur les propositions concernant le traitement spécial et différencié et le rapport sur le deuxième examen du fonctionnement et de la mise en œuvre de l'Accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires. Le Conseil est convenu de transmettre ces deux rapports au Conseil général pour action appropriée.

5. Dérogations au titre de l'article IX de l'Accord sur l'OMC

- a) Introduction des modifications du Système harmonisé (SH) de 1996 dans les Listes de concessions tarifaires OMC – Demandes de dérogation (Argentine – G/L/735/Rev.1, G/C/W/514/Rev.1; Malaisie – G/L/734, G/C/W/512; Panama – G/L/736, G/C/W/515; et Israël – (G/L/744, G/C/W/528))

À sa réunion du 15 juin, le Conseil a examiné les demandes présentées par l'Argentine, la Malaisie et le Panama en vue d'obtenir une dérogation concernant l'introduction des modifications du SH96 dans leurs Listes de concessions. Le Conseil a approuvé les demandes de dérogation et a recommandé que les projets de décision figurant dans les documents G/C/W/- mentionnés plus haut soient transmis au Conseil général pour adoption.

À sa réunion du 10 novembre, le Conseil a examiné la demande présentée par Israël à propos de l'introduction des modifications du SH96 dans sa Liste de concessions tarifaires. Il a approuvé la demande de dérogation et a recommandé que le projet de décision figurant dans le document G/C/W/528 soit transmis au Conseil général pour adoption.

- b) Introduction des modifications du Système harmonisé (SH) de 2002 dans les Listes de concessions tarifaires OMC – Demandes de dérogation (G/C/W/533)

À sa réunion du 10 novembre, le Conseil a examiné une demande de dérogation collective concernant l'introduction des modifications du SH de 2002 dans les Listes de concessions. Il a approuvé la demande de dérogation et a recommandé que le projet de décision figurant dans le document G/C/W/533 soit transmis au Conseil général pour adoption.

- c) Albanie – Demande de dérogation en vue de prolonger la période échelonnée de mise en œuvre pour un certain nombre de produits

À sa réunion du 11 mars, le Conseil a examiné la demande de dérogation présentée par l'Albanie en vue de prolonger la période échelonnée de mise en œuvre de ses engagements tarifaires pour un certain nombre de produits. Le Conseil a approuvé la demande de dérogation et a recommandé que le projet de décision figurant dans le document G/C/W/507 soit transmis au Conseil général pour adoption.

- d) États-Unis – Demande de dérogation pour la Loi sur la croissance et les perspectives économiques de l'Afrique, la Loi relative au redressement économique du Bassin des Caraïbes, telle que modifiée, et la Loi relative aux préférences commerciales en faveur des pays andins, telle que modifiée (G/C/W/508 et Add.1, G/C/W/509 et Add.1, et G/C/W/510 et Add.1)

À ses réunions des 11 mars, 15 juin, 15 juillet et 10 novembre, le Conseil a examiné trois demandes de dérogation présentées par les États-Unis concernant les programmes mentionnés ci-dessus. À sa réunion du 15 juillet, le Conseil est convenu que le Président ferait savoir au Conseil général, sous sa propre responsabilité, que le Conseil n'avait pas été en mesure d'achever son examen des trois demandes et demanderait au Conseil général de l'autoriser à poursuivre ses travaux et à lui faire rapport une fois l'examen achevé.

- e) Sénégal – Demande de prorogation de la dérogation concernant l'utilisation des valeurs minimales aux fins de l'évaluation en douane (G/C/W/523 et G/C/W/524)

À ses réunions du 15 juin et du 10 novembre, le Conseil a examiné la demande présentée par le Sénégal en vue d'une prorogation de la dérogation qui lui a été accordée pour l'utilisation des valeurs minimales aux fins de l'évaluation en douane.

- f) Communautés européennes – Demande de prorogation d'une dérogation au titre de l'article XIII du GATT concernant le contingent tarifaire pour les bananes d'origine ACP (G/C/W/529)

À sa réunion du 10 novembre, le Conseil est convenu de revenir sur cette question à sa réunion suivante.

6. Élargissement des CE

À sa réunion du 11 mars, le Conseil est convenu de proroger le délai fixé dans la communication des CE (G/L/695/Add.1/Rev.1) et de soumettre la question au Conseil général pour adoption.

7. Examen du fonctionnement de l'Accord sur les mesures concernant les investissements et liées au commerce au titre de l'article 9

- a) Examen du fonctionnement de l'Accord sur les MIC au titre de l'article 9

À sa réunion du 11 mars, le Conseil a pris note des déclarations concernant, entre autres choses, les communications du Brésil et de l'Inde figurant dans les documents G/C/W/428 et JOB(04)/93. Le Président a fait savoir que les consultations auxquelles il avait procédé n'avaient pas abouti. À ses réunions du 15 juillet et du 10 novembre, le Conseil a pris note des déclarations faites par le Brésil et l'Inde et est convenu de revenir sur la question à une réunion ultérieure.

- b) Pakistan – Demande de prorogation de la période de transition prévue par l'Accord sur les MIC

À sa réunion du 11 mars, le Conseil a pris note du rapport du Président selon lequel les consultations auxquelles son prédécesseur avait procédé n'avaient pas abouti. À la réunion du 15 juillet, le Président a indiqué que l'examen de la question se poursuivait et a demandé si des faits nouveaux s'étaient produits. Le Pakistan a fait savoir au Comité qu'il n'avait aucun renseignement nouveau sur la question. Le Conseil a pris note de cette déclaration et est convenu de maintenir la question à l'examen.

8. Accords commerciaux régionaux

À ses réunions des 11 mars, 15 juin, 15 juillet et 10 novembre, le Conseil a adopté le mandat suivant lequel le Comité des Accords commerciaux régionaux devrait examiner les accords ci-après:

- a) Accord de libre-échange entre les États de l'AELE et le Chili
- Notification des Parties (WT/REG179/N/1, WT/REG179/1)
- b) Accord de libre-échange entre l'Albanie et la Roumanie
- Notification de l'Albanie (WT/REG180/N/1, WT/REG180/1)

- c) Accord de libre-échange entre l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine
- Notification de l'Albanie (WT/REG181/N/1, WT/REG181/1)
- d) Accord de libre-échange entre l'Albanie et l'ex-République yougoslave de Macédoine
- Notification de l'Albanie (WT/REG182/N/1, WT/REG182/1)
- e) Accord de libre-échange entre l'Albanie et la Moldova
- Notification des Parties (WT/REG183/N/1, WT/REG183/1)
- f) Accord de libre-échange entre les États-Unis et l'Australie
- Notification des Parties (WT/REG184/N/1, WT/REG184/1)
- g) Accord de libre-échange entre la Thaïlande et l'Australie
- Notification des Parties (WT/REG185/N/1, WT/REG185/1)
- h) Accord de libre-échange entre la Moldova et la Bulgarie
- Notification de la Moldova (WT/REG186/N/1, WT/REG186/1)
- i) Accord de libre-échange entre la Moldova et la Bosnie-Herzégovine
- Notification de la Moldova (WT/REG187/N/1, WT/REG187/1)
- j) Accord de libre-échange entre la Moldova et l'ex-République yougoslave de Macédoine
- Notification de la Moldova (WT/REG188/N/1, WT/REG188/1)
- k) Accord de libre-échange entre la Moldova et la Croatie
- Notification de la Moldova (WT/REG189/N/1, WT/REG189/1)
- l) Accord de libre-échange entre la Moldova et la Serbie-et-Monténégro
- Notification de la Moldova (WT/REG190/N/1, WT/REG190/1)
- m) Accord de libre-échange entre la Roumanie et la Bosnie-Herzégovine
- Notification de la Roumanie (WT/REG191/N/1, WT/REG191/1)
- n) Accord de libre-échange entre la Roumanie et la Serbie-et-Monténégro
- Notification de la Roumanie (WT/REG192/N/1, WT/REG192/1)
- o) Accord de libre-échange entre la Roumanie et l'ex-République yougoslave de Macédoine
- Notification des Parties (WT/REG193/N/1, WT/REG193/1)
- p) Accord de libre-échange entre la Bulgarie et la Bosnie-Herzégovine
- Notification de la Bulgarie (WT/REG194/N/1, WT/REG194/1)
- q) Accord de libre-échange entre la Bulgarie et la Serbie-et-Monténégro
- Notification de la Bulgarie (WT/REG195/N/1, WT/REG195/1)
- r) Accord de libre-échange entre le Panama et El Salvador
- Notification des Parties (WT/REG196/N/1, WT/REG196/1)
- s) Accord de libre-échange entre la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine
- Notification des Parties (WT/REG197/N/1, WT/REG197/1, WT/REG197/2)

- t) Accord de partenariat économique entre le Japon et le Mexique
- Notification des Parties (WT/REG198/N/1, WT/REG198/1)
- u) Accord de libre-échange entre la Roumanie et Israël
- Notification des Parties (WT/REG199/N/1, WT/REG199/1)
- v) Accord de libre-échange entre l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Bosnie-Herzégovine
- Notification de l'ex-République yougoslave de Macédoine (WT/REG200/N/1, WT/REG200/1)
- w) Accord de libre-échange entre les États de l'AELE et la Tunisie
- Notification des Parties (WT/REG201/N/1, WT/REG201/1)
- x) Accord de libre-échange entre la Turquie et la Tunisie
- Notification des Parties (WT/REG203/N/1, WT/REG203/1)
- y) Accord provisoire de libre-échange entre la Turquie et l'Organisation de libération de la Palestine agissant pour le compte de l'Autorité palestinienne
- Notification de la Turquie (WT/REG204/N/1, WT/REG204/1)
- z) Accord de libre-échange entre la Croatie et la Serbie-et-Monténégro
- Notification de la Croatie (WT/REG205/N/1, WT/REG205/1)

9. Questions liées à l'ajustement après l'expiration de l'ATV Questions liées au commerce des textiles

À la réunion du 11 mars, le Président a fait rapport au Conseil sur ses consultations informelles sur cette question. Un Membre a présenté une communication intitulée "Le démantèlement des quotas textiles habillement: impacts, enjeux et propositions d'actions" (JOB(05)/31). Le Conseil est convenu que le Président poursuivrait les consultations sur cette question. La réunion du 10 mai a été suspendue faute de consensus sur l'inscription de cette question à l'ordre du jour. Elle a repris le 15 juin sur la base d'un point de l'ordre du jour reformulé et intitulé: "Questions liées au commerce des textiles". À cette réunion, un autre Membre a fait part de son intention de soumettre une proposition et le Conseil est convenu de revenir sur cette question après réception de cette communication. À la réunion du 15 juillet, le Conseil est convenu que le Président poursuivrait les consultations sur ce sujet et que le Conseil reviendrait sur cette question à sa réunion suivante. À sa réunion du 10 novembre, le Conseil est de nouveau convenu qu'il reviendrait sur la question à sa réunion suivante et que le Président procéderait entre-temps à d'autres consultations.

10. Mesures commerciales restrictives du Nigéria

À sa réunion du 15 juillet, le Conseil a pris note des déclarations de trois Membres concernant le nouveau régime tarifaire et les mesures commerciales restrictives appliquées au Nigéria.

11. Notifications

Situation des notifications présentées au titre des dispositions des Accords figurant à l'Annexe IA de l'Accord sur l'OMC

À sa réunion du 11 mars, le Conseil a pris note de la dernière révision de la situation des notifications contenue dans le document G/L/223/Rev.12.

12. Examen transitoire au titre de la section 18 du Protocole d'accession de la République populaire de Chine

À sa réunion du 10 novembre, le Conseil a pris note des rapports de ses organes subsidiaires qui avaient procédé à leurs examens et a effectué son propre examen en ce qui concerne les renseignements devant être fournis par la Chine conformément à l'Annexe 1A du Protocole d'accession. Le Conseil est convenu de transmettre le rapport (G/L/763), ainsi que les rapports des organes subsidiaires, au Conseil général.

13. Examen des rapports annuels des organes subsidiaires du CCM

À sa réunion du 10 novembre, le Conseil a pris note des rapports annuels de ses organes subsidiaires.
